



ONU: 60^{ème} Commission des droits de l'homme

Groupe de travail à composition non limitée chargé de formuler un projet de protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)

Conférence- débat : sociétés transnationales et droits de l'homme

La responsabilité *invisible* en matière de technologie et de biotechnologie : le cas Monsanto

par Gilbert GOUVERNEUR

Président des Amis de la Terre - comité du Rhône - FRANCE

Genève, le 29 mars 2004

Mesdames, Messieurs

J'ai répondu favorablement à l'invitation conjointe du CETIM-Centre Europe-Tiers Monde et de l'AAJ - association Américaine des Juristes car en tant qu'ONG internationale nous partageons de très nombreux points de vue identiques sur la problématique de la responsabilité des sociétés transnationales -STN.

C'est pourquoi je suis très heureux de me joindre à votre groupe de travail et tenter d'y apporter une bien modeste contribution.

Une approche par l'éthique de la responsabilité des STN

Mon intervention s'effectuera par une présentation radicalement différente des discours habituels centrés sur les aspects purement techniques ou ceux des enjeux des technologies.

J'ai donc choisi résolument de m'adresser à vous en produisant une approche qui me semble complémentaire, celle de la dimension éthique de la responsabilité des STN.

En effet, nous constatons que trop souvent la confrontation des parties prenantes sur l'aspect technique n'aboutit qu'à des situations conflictuelles, c'est pourquoi j'ai préféré exprimer un angle volontairement différent.

L'éthique de la responsabilité invisible ainsi présentée souhaite traduire la vigilance des ONG et leur refus d'accepter des situations de fait imposées par les STN dans une filière industrielle .

La responsabilité de l'exploitation industrielle d'une filière technologique ou biotechnologique:

Le cas des OGM et des pesticides fabriqués par une même firme transnationale, comme par exemple MONSANTO, conduit déjà à générer des situations de risques aggravés pour l'homme et pour l'environnement du fait d'une technologie non entièrement maîtrisée.

Et lorsque la STN vient aussi à fabriquer des médicaments pour tenter de soigner éventuellement (je dis bien "éventuellement") , les dégâts causés à la santé humaine par les premiers éléments (OGM et pesticides) nous sommes légitimement en droit de nous interroger sur cette chaîne de responsabilités globales (OGM, pesticides, médicaments) constituée par **une responsabilité en cascade, et non visible.**

A la découverte d'une réglementation inexistante

Ce phénomène de responsabilités pris tant séparément pour chacun des éléments en présence que par leur interaction conjuguée, cumulative et potentiellement risquée sont ainsi susceptibles, à l'intérieur d'une filière industrielle, (ce qu'on appelle en termes économiques "des externalités négatives") entraîne ce que, selon moi, je qualifie de **responsabilité invisible.**

Il s'agit bien d'une responsabilité **invisible**, car elle n'est ni caractérisée, ni définie au regard de la loi et ni par des réglementations.

De futures victimes abandonnées ?

Cette responsabilité invisible agit envers les populations présentes, mais aussi envers les générations futures, car elle méconnaît les conséquences et l'ampleur des risques et phénomènes provoqués par l'exploitation industrielle d'une technologie récente non entièrement maîtrisée, c'est-à-dire sortie trop rapidement de la phase de recherche fondamentale.

La demande de mise en débat public de la responsabilité des STN :

Le cas des biotechnologies n'est malheureusement pas isolé puisque se profilent des problèmes identiques avec les nanotechnologies et les bio nanotechnologies.

Je vous invite:

- d'une part à une prise de conscience forte et
- d'autre part, à exercer une grande vigilance dans l'évolution de ces domaines de responsabilité
- enfin, à **poser le problème public** de la responsabilité invisible des STN.

Aujourd'hui, j'attends vos questions et vos réactions sur cette problématique.

Nous parlons d'activités des STN, mais nous pourrions énoncer aussi leur inactivité volontaire comme principe de responsabilité.

Concernant la controverse sur les OGM

1. Un membre de l'administration du gouvernement des Etats Unis (dont j'ai oublié le nom !) a déclaré publiquement que GREENPEACE et Les Amis de la Terre sont des terroristes: je soumet ce commentaire à votre appréciation!
2. A cet accusateur, nous pouvons répondre que la fourniture d'OGM alimentaires aux PMA - pays les moins avancés- dans le cadre d'une aide humanitaire imposée, constitue un principe inacceptable au point de vue de l'éthique défendue par les ONG notamment par les Amis de la Terre (je pense que GREENPEACE est sur cette même ligne de conduite) .

Privilégier la prévention

Sur la question de la bonne application des lois et des normes internationales, il est nécessaire de disposer d'organes de relais dans les pays concernés, susceptibles d'intervenir en lanceur d'alerte. Dans cette optique nous préconisons la protection des lanceurs d'alerte (qu'ils soient chercheurs, techniciens, scientifiques, intellectuels) engagés soit dans la STN soit dans la société civile car ils sont à la base de la détection des risques.